

DÉPARTEMENT DES LANGUES

Plan de cours



COURS : **604-101- MQ Langue anglaise et communication**

PROGRAMME : Formation générale commune – 1^e ensemble – tous les programmes

DISCIPLINE : Anglais

Olivier Pelletier	A-246	5865	olivier.pelletier@cegepmontpetit.ca
-------------------	-------	------	--

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Avant-midi					
Après-midi					

COORDONNATEUR/TRICES DU DÉPARTEMENT	BUREAU	 poste	 courriel
OLIVIER PELLETIER - ENA	C-163-B	5865	olivier.pelletier@cegepmontpetit.ca

PLACE DU COURS DANS LA FORMATION DE L'ÉTUDIANT

Le présent cours constitue le premier ensemble du niveau deux en anglais, langue seconde, et est partie intégrante des cours de formation générale de l'étudiant. À ce titre, il a pour objet d'amener l'étudiant à maîtriser davantage la langue anglaise et à s'ouvrir à une autre culture.

OBJECTIF(S) MINISTÉRIEL(S) OU COMPÉTENCE(S)

CODE : 4SA1

Énoncé de la compétence :

Communiquer en anglais avec une certaine aisance.

Éléments :

1. Dégager le sens d'un message oral authentique.
2. Dégager le sens d'un texte authentique d'intérêt général.
3. S'exprimer oralement.
4. Rédiger et réviser un texte.

STRATÉGIES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Les méthodes d'enseignement utilisées sont les suivantes : pédagogie par discussion et par questionnement; enseignement magistral; accompagnement au laboratoire de langues; organisation de tables rondes, d'ateliers d'écriture et d'autres activités favorisant l'expression des capacités de compréhension et d'expression tant écrites qu'orales de l'étudiant.

Pour ce qui est des activités d'apprentissage, les activités suivantes ont été retenues : exercices grammaticaux; lecture de textes variés; réflexion sur les thèmes abordés et présentation orale des résultats de la réflexion lors de discussions; travail de recherche et présentation des résultats de la recherche; visionnement d'émissions de télévision en anglais; écoute de textes authentiques; exercices de compréhension.

En outre, l'étudiant peut tirer parti d'un site web créé par un professeur du collège Édouard-Montpetit et conçu tout spécialement pour les étudiants du niveau de base. Ce site, situé à l'adresse suivante: <http://www2.college-em.qc.ca/prof/epritchard/> propose une panoplie d'exercices visant à favoriser l'assimilation des notions grammaticales de l'étudiant en plus d'améliorer ses habiletés de communication pratiques.

PLANIFICATION DU COURS

HABILETÉS	OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE	MÉTHODOLOGIE	PÉRIODE DES ACTIVITÉS	CONTENU	ACTIVITÉS D'ÉTUDE PERSONNELLE
1. Compréhension auditive	L'étudiant doit dégager le sens général d'un message oral authentique d'environ 5 minutes, c'est-à-dire qu'il doit reconnaître les idées principales et l'enchaînement logique du message. Le débit est normal et le vocabulaire est d'usage courant. Une répétition du message est permise.	L'étudiant aura l'occasion d'écouter une variété de textes (audio ou vidéo) chaque semaine ou presque. Ces textes, souvent de source authentique, seront accompagnés d'exercices de compréhension et de vocabulaire. Un dictionnaire sera utile pour ces exercices. L'étudiant sera aussi encouragé à écouter la radio et la télévision en dehors de la salle de classe.	Semaines 1 à 6	Écoute de matériel authentique au laboratoire et exercices de compréhension	L'écoute et le visionnement d'émissions de télé en anglais sont recommandés
			Semaines 8 à 12	Écoute de matériel authentique au laboratoire et exercices de compréhension	L'écoute et le visionnement d'émissions de télé en anglais sont recommandés
			Semaine 13	Évaluation sommative	
2. Compréhension d'un message écrit	L'étudiant doit dégager le sens d'un texte <u>authentique</u> , c'est-à-dire qu'il doit reconnaître le sens général et l'enchaînement des éléments ainsi que les liens entre ces derniers dans un texte d'ordre général d'environ 750 mots.	Chaque semaine, l'étudiant sera appelé à lire des textes variés et à effectuer des exercices de compréhension et de vocabulaire s'y rattachant.	Semaines 1 à 6	Temps de verbes : « Simple Present », « Present Progressive », « Simple Past », « Past Progressive », « Present Perfect » les formes affirmatives, négatives, et interrogatives, « nouns and pronouns »	Lecture de textes authentiques et exercices de compréhension
			Semaines 9 à 13	comparatif et superlatif, « modals » « prepositions » et « phrasal verbs », « conditionals » « Future »	Lecture de textes authentiques et exercices de compréhension
			Semaine 14	Évaluation sommative	

HABILETÉS	OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE	MÉTHODOLOGIE	PÉRIODE DES ACTIVITÉS	CONTENU	ACTIVITÉS D'ÉTUDE PERSONNELLE
3. Communication orale	L'étudiant doit communiquer un message oral d'intérêt général. Ce message, d'une durée d'au moins 3 minutes, doit être clair et pertinent. L'étudiant doit démontrer une application satisfaisante du code grammatical, notamment utiliser correctement des verbes conjugués au passé. En outre, sa prononciation doit être nette et son débit doit être fluide. L'étudiant doit également être capable de formuler correctement des questions et des réponses en situation d'interaction.	Il y aura de la pratique orale à chaque cours. Les activités comprendront du travail en paires ou en petits groupes, des exercices de grammaire, des discussions, des présentations orales, des mises en situation, des conversations et la résolution de problèmes.	Toutes les semaines	Discussion, travail en équipes, tables rondes, mises en situation et autres activités orales	
			Semaine 8	Évaluation sommative	
			Une fois dans la session	Présentation orale d'une durée de 3 à 5 minutes	Recherche, préparation et pratique en vue de la présentation orale
			Semaine 15	Évaluation sommative	
4. Communication écrite	L'étudiant doit rédiger de courts textes (environ 350 mots). Ces textes doivent être clairs et cohérents. L'étudiant doit bien utiliser les structures du paragraphe et de l'essai et démontrer une application satisfaisante du vocabulaire et code grammatical et orthographique notamment, utiliser des temps de verbes 'simple present' et 'present progressive', 'simple past et past progressive', 'present perfect' et future et d'utiliser des <i>modals</i> d'usage courant. L'étudiant doit inclure des nouvelles idées et expressions. L'étudiant doit respecter la situation et l'objectif de communication. Finalement, l'étudiant doit utiliser des stratégies de révision appropriées.	L'étudiant sera appelé à acquérir de nouvelles notions grammaticales ainsi que du vocabulaire. Il apprendra également à rédiger différentes formes de textes. Tous ces textes devront être structurés et clairs.	Semaine 2-6	Rédaction d'un texte d'environ 350 mots démontrant une application satisfaisante du code grammatical et orthographique, ainsi qu'une connaissance adéquate des structures enseignées.	
			Semaine 7	Évaluation sommative	
			Semaine 9-13	Rédaction d'un texte d'environ 350 mots démontrant une application satisfaisante du code grammatical et orthographique, ainsi qu'une connaissance adéquate des structures enseignées.	
			Semaine 14	Évaluation sommative	

SYNTHÈSE DES MODALITÉS D'ÉVALUATION SOMMATIVE

Description de l'activité d'évaluation	Contexte de réalisation	Objectif(s) d'apprentissage	Échéance (date de remise d'un travail ou période d'examen)	Pondération (%)
Laboratoires (activités orales ou de compréhension)	Individuel ou en équipe, d'une durée d'une heure	1, 2, 3, 4	Toutes les semaines ou presque (minimum de 5% de la note finale avant la mi-session)	10%
Projets oraux	Individuel ou en équipe, d'une durée de 10-20 minutes	1, 2, 3, 4	Pendant la session (minimum de 5% de la note finale avant la mi-session)	15%
Contrôles/devoirs	Individuel ou en équipe, d'une durée d'une quinzaine de minutes	2, 4	Toutes les semaines ou presque (minimum de 10% de la note finale avant la mi-session)	20%
Compositions	Individuel, en classe ou à la maison	4	Semaines 2 à 11	10%
Examen de mi-session – Partie grammaire, compréhension et production écrite	Individuel, d'une durée de trois périodes	2, 4	Semaines 6 à 8	10%
Examen de mi-session – Partie orale : compréhension et production orale	Individuel, d'une durée de trois périodes	1, 3	Semaines 6 à 8	5%
Examen final – Partie écrite : grammaire, compréhension et production écrite	Individuel, d'une durée de trois périodes	2, 4	Semaines 14	20%
Examen final – Partie orale : compréhension orale	Individuel	1	Semaine 14	5%
Examen final – Partie orale : production orale	Individuel	3	Semaine 15	5%

TOTAL : 100%

CONDITIONS DE RÉUSSITE AU COURS

(1) NOTE DE PASSAGE

La note de passage d'un cours est de 60 %.

(2) PRÉSENCE AUX ÉVALUATIONS SOMMATIVES

La présence aux activités d'évaluation sommative est obligatoire.

(3) REMISE DES TRAVAUX

Les travaux exigés doivent être remis à la date, au lieu et au moment fixés par l'enseignant. En cas de retard, l'étudiant se voit attribuer la note 0, à moins de présenter à son professeur, **avant le cours suivant**, une pièce justificative valable (billet médical ou document légal) attestant du fait que l'étudiant a effectivement été dans l'impossibilité de remettre son travail au lieu et au moment fixés par l'enseignant.

(4) PRÉSENTATION MATÉRIELLE DES TRAVAUX

L'étudiant doit respecter les « *Normes de présentation matérielle des travaux écrits* » adoptées par le Collège. Ces normes sont disponibles **sous la rubrique « Aides à la recherche »** des centres de documentation du Collège.

En anglais, suivez le format suivant :

Modern Language Association (MLA) guidelines:

<https://owl.english.purdue.edu/owl/resource/747/01/>

MATÉRIEL REQUIS OBLIGATOIRE

AVENUES 2 BY LYNNE GAETZ – COMBO PACK

POLITIQUES ET RÈGLES INSTITUTIONNELLES

Tout étudiant inscrit au cégep Édouard-Montpetit doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Notamment, la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*, les *Conditions particulières concernant le maintien de l'admission d'un étudiant*, la *Politique de valorisation de la langue française*, la *Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence*, les *Procédures et règles concernant le traitement des plaintes étudiantes*.

Le texte intégral de ces politiques et règlements est accessible sur le site web du Collège à l'adresse suivante : www.college-em.qc.ca. En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.

LE CAL : LE CENTRE D'AIDE EN LANGUES (E-0012)

Aide gratuite pour les étudiants ayant de la difficulté en anglais

Le Centre d'aide en langues vous propose un environnement favorable et des moyens privilégiés afin d'améliorer votre maîtrise de l'anglais. L'objectif du Centre d'aide est de fournir un service d'aide et de consultation linguistique à toutes les personnes du Collège qui désirent améliorer leur connaissance de l'anglais. Selon votre horaire, vous serez jumelé avec un tuteur pendant une plage horaire qui vous convient tout au long de la session. Pour plus d'information ou pour vous inscrire, présentez-vous au local E-0012.

LE CSA : Le Centre de services adaptés (B-157)

Pour les étudiants à besoins particuliers ou en situation de handicap.

Si votre participation à la vie collégiale est compromise et que des mesures adaptées s'imposent (adaptation physique, mesures adaptées pour les examens, stratégies d'apprentissage, etc.), c'est votre responsabilité de faire connaître votre situation au Centre de services adaptés (CSA) le plus tôt possible :

- en personne au local B-157
- en ligne à servicesadaptesena@cegepmontpetit.ca
- par téléphone : 450-679-2631, poste 4578

RÈGLEMENTS DU DÉPARTEMENT DES LANGUES

Modalités de participation aux cours

L'étudiant sera ponctuel et veillera à créer, par son attitude, une ambiance favorable au déroulement du cours.

Niveau des cours

L'étudiant dispose d'une semaine après le début des cours pour aviser le professeur que le niveau de cours où il est inscrit est trop bas. Tout étudiant ayant omis d'en informer le professeur court le risque d'être désinscrit du cours.

Plagiat

Tout plagiat, toute tentative de plagiat, toute collaboration à un plagiat ou tout autre manquement à l'honnêteté intellectuelle sera traité conformément à l'article 6.6. de la P.I.E.A.

Présence aux cours

L'étudiant est tenu de respecter l'article 6.3.4 de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* ainsi que les règles propres au Département des Langues, selon lesquelles après 6 heures d'absences (justifiées ou pas) l'étudiant reçoit un premier avertissement écrit. Après 9 heures d'absences (justifiées ou pas), l'étudiant peut se faire exclure du cours et de ses évaluations terminales.

Il revient à l'étudiant qui a été absent de s'informer de la matière vue et des travaux donnés par le professeur. Il n'y aura aucune reprise pour les travaux notés faits en classe.

Présence aux évaluations sommatives

L'étudiant qui s'absente à un examen, à toute forme d'évaluation en classe ou qui ne remet pas un travail dans les délais fixés par le professeur, se voit attribuer la note 0. Toutefois, dans les cas graves et sur présentation d'une pièce justificative valable avant le cours suivant, le professeur pourra permettre une reprise avant le cours suivant. De la même façon, l'étudiant qui ne présenterait pas un travail dans les délais ou qui serait absent lors d'une évaluation en classe pourrait se voir accorder une exemption. (P.I.E.A, art 6.2.5.1)

Remise des travaux

Les devoirs sont dus le jour et à l'heure indiqués par le professeur. Aucun travail remis en retard ne sera accepté.

Résultats scolaires

Pour réussir le cours, l'étudiant devra avoir obtenu 60 % ou plus à l'examen final (c'est-à-dire qu'en additionnant la note de l'examen écrit final et celle de l'examen oral final, le total obtenu doit être de 60 % ou plus) ainsi qu'une moyenne générale de 60 %.

DIRECTIVE RELATIVE À L'USAGE DES APPAREILS ÉLECTRONIQUES EN CLASSE

Cette directive est inscrite dans l'agenda des étudiants, dans la section Collège en bref, sous la rubrique Cellulaire portables et autre appareils électroniques en classe.

La Direction des études du cégep Édouard-Montpetit valorise l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins d'apprentissage, et ce, dans un climat propice à la concentration.

Ainsi, à moins d'une entente spéciale avec l'enseignant, en classe, sont interdits :

- L'usage des cellulaires, des cellulaires intelligents et des lecteurs de musique;
- L'enregistrement audio et vidéo, ainsi que la prise de photos;
- L'utilisation des ordinateurs portables et des tablettes à des fins autres que celles prescrites dans le contexte d'enseignement. En cas de non-respect de ces consignes, le professeur pourrait exiger que l'appareil soit rangé et, s'il y a récurrence après un avertissement formel, exclure l'étudiant concerné de la classe.